



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour l'exercice**  
**biennal 2018-2019**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

### **Quinzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2018 ([A/72/371/Add.4](#)). Aux fins de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites à ses questions le 14 novembre 2017.

2. Le rapport principal du Secrétaire général ([A/72/371](#)) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)<sup>1</sup>. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal

<sup>1</sup> [A/72/371/Add.1](#), [A/72/371/Add.2](#), [A/72/371/Add.3](#), [A/72/371/Add.4](#) et [A/72/371/Add.5](#).



(A/72/7/Add.10). Ses rapports annexes sont consacrés aux prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et la MANUI<sup>2</sup>.

3. Les budgets proposés par le Secrétaire général pour le Groupe d'experts sur le Mali (groupe thématique II), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (groupe thématique III) sont présentés dans des additifs distincts<sup>3</sup> et les observations et recommandations du Comité consultatif sont formulées dans les rapports correspondants<sup>4</sup>.

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales a été demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce chiffre représente une diminution de 14,8 millions de dollars par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution 71/274 de l'Assemblée générale). Selon le Secrétaire général, cette réduction s'explique par les gains d'efficacité de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, qui s'inscrivent dans le cadre des réductions de 58,9 millions de dollars prévues à la rubrique « Autres variations » dans le projet de budget-programme. Le Comité rappelle qu'il a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficacité. Le Comité a fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, chap. I). À cet égard, il note que, pour 2018, il n'est pas prévu de réductions au titre des gains d'efficacité liés à Umoja (le progiciel de gestion intégré) ou à d'autres éléments pour les missions politiques spéciales, à l'exception d'une réduction de 698 900 dollars prévue pour la MANUA (voir A/72/371, par. 111). Les observations et recommandations du Comité concernant le montant des crédits proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal figureront dans son rapport principal (A/72/7/Add.10).

## **II. Exécution du budget pour l'exercice biennal 2016-2017 et ressources nécessaires pour 2018**

### **A. Exécution du budget pour l'exercice 2016-2017**

5. Sur les crédits de 347 427 600 dollars ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2017 s'élève à 346 535 200 dollars, ce qui laisse apparaître un solde inutilisé de 892 400 dollars (voir A/72/371/Add.4, tableau 2). On trouve, à la section IV du rapport du Secrétaire général, un récapitulatif des écarts importants constatés entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et le montant estimatif des dépenses engagées par la Mission au cours du même exercice.

### **B. Mandat et hypothèses budgétaires pour 2018**

6. Le mandat de la Mission a été prorogé jusqu'au 17 mars 2018 par la résolution 2344 (2017) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général indique que, sur les plans

<sup>2</sup> A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15.

<sup>3</sup> A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

<sup>4</sup> A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

politique et économique comme en matière de sécurité, l'Afghanistan reste en proie à de graves difficultés, qui devraient se poursuivre en 2018. Les priorités de la Mission et les hypothèses budgétaires pour 2018 ainsi que la coopération avec d'autres entités font l'objet des paragraphes 13 à 23 du rapport du Secrétaire général. Le Secrétaire général précise également que les bureaux locaux de la MANUA continueront de jouer un rôle crucial dans l'exécution du mandat de la Mission au niveau local (*ibid.*, par. 23).

7. Le Secrétaire général explique que les priorités stratégiques de la Mission reposent sur la résolution 2344 (2017) du Conseil de sécurité et sur les recommandations issues de son rapport spécial sur l'examen stratégique de la MANUA en date du 10 août 2017 (A/72/312-S/2017/696) et qu'à l'issue de l'examen stratégique, la Mission, en étroite coopération avec l'ensemble du système des Nations Unies, axera son activité, non plus sur l'appui à un programme de consolidation de la paix après le conflit, mais sur la contribution à un processus de paix piloté par l'Afghanistan et impliquant d'éventuelles négociations directes avec les Taliban. Dans le rapport sur l'examen stratégique, le Secrétaire général indique que les recommandations issues de l'examen sont étalonnées, de manière à organiser la présence des Nations Unies jusqu'à la fin de 2020, et suivent un calendrier équivalent à celui établi en 2016 lors des sommets de Bruxelles et de Varsovie s'agissant des engagements relatifs à l'aide financière et militaire, ce qui contribue à donner une cohérence à la mobilisation internationale en Afghanistan (*ibid.*, par. 3). Il précise que les recommandations procèdent de la constatation principale selon laquelle l'Afghanistan n'est pas un pays en situation d'après-conflit, qui serait suffisamment stable pour se consacrer à la mise en place d'institutions et d'activités axées sur le développement, mais bien un pays en conflit qui montre peu de signes d'apaisement (*ibid.*, par. 9).

8. Il ressort de l'examen stratégique que la valeur ajoutée de l'Organisation tient à sa renommée d'acteur impartial, en particulier à son pouvoir fédérateur et à son ouverture à tous les acteurs politiques, et que la Mission sera certainement appelée à assurer un rôle de médiateur impartial entre les divers intérêts opposés au sein du Gouvernement, entre le Gouvernement et l'opposition armée, et dans la région (*ibid.*, par. 20). Il y est également indiqué qu'il sera nécessaire de modifier la configuration de la Mission en vue de privilégier la paix et la prévention des conflits et mettre un nouvel accent sur l'appui aux efforts de paix dans toutes les fonctions techniques de la Mission (*ibid.*, par. 24).

9. Conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans le rapport spécial sur l'examen stratégique, il est proposé de supprimer quatre unités administratives, à savoir le Groupe de l'état de droit, le Groupe de la gouvernance, le Groupe consultatif militaire et le Groupe consultatif sur les questions de police (voir A/72/371/Add.4, par. 24 à 29). Il est également proposé de fermer le bureau provincial de Farah et de transférer aux autorités nationales le bureau provincial du Badakhchan. S'agissant de la modification de la configuration de la Mission, le Secrétaire général indique qu'il est envisagé, dans le rapport spécial sur l'examen stratégique, de rationaliser davantage les services d'appui de la MANUA afin d'améliorer la prestation de services sans incidence sur les coûts, et précise que cette mesure porte sur la gestion des opérations et des ressources, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services (*ibid.*, par. 21).

10. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, si elle ne demande pas de ressources pour renforcer la sécurité, réaménager les locaux existants ou acquérir d'autres locaux à Kaboul, la MANUA a fait appel, à la suite de l'explosion de grande ampleur d'un véhicule piégé aux abords du quartier diplomatique de Kaboul le 31 mai 2017, à un prestataire de services pour évaluer l'exposition de ses

propriétés à Kaboul à des explosions, et qu'au vu des résultats de ces évaluations, d'importants investissements en matière de sécurité s'avéreront peut-être nécessaires (ibid., par. 30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les évaluations de l'exposition aux explosions de deux des trois complexes situés à Kaboul avaient été reçues depuis l'établissement des prévisions de dépenses pour 2018 et qu'il n'y avait semble-t-il pas lieu à ce stade de réinstaller la Mission et de demander des ressources supplémentaires. Toutefois, le Comité a également été informé que, compte tenu de la vulnérabilité croissante des complexes se trouvant en dehors de la Zone verte, des investissements supplémentaires seraient peut-être nécessaires pour réinstaller la Mission dans des locaux plus sûrs.

### C. Ressources nécessaires pour 2018

11. Comme le montre le tableau 1 ci-après (A/72/371/Add.4, tableau 2), le montant des ressources demandées pour la MANUA en 2018 s'élève à 140 423 700 dollars (montant net), ce qui représente une diminution de 23 759 600 dollars (16,9 %) par rapport au montant des crédits approuvés pour 2017. On trouve un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2017 et les ressources proposées pour 2018 à la section IV du rapport du Secrétaire général.

Tableau 1

#### Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses             | 2016-2017        |   |                 | Montants nécessaires pour 2018 |                            | Budget approuvé pour 2017 | Variation 2017-2018 augmentation/ (diminution) |
|-----------------------------------|------------------|---|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|--|
|                                   | Crédits ouverts  | Montant estimatif des dépenses <sup>a</sup> | Écart           | Total                          | Dépenses non renouvelables |                           |  |
|                                   | (1)              | (2)   | (3) = (2) - (1) | (4)                            | (5)                        | (6)                       | (7) = (4) - (6)                                |
| Militaires et personnel de police | 1 473,8          | 1 065,1                                     | (408,7)         | 44,2                           | –                          | 752,5                     | (708,3)  |
| Personnel civil                   | 230 044,0        | 234 327,1                                   | 4 283,1         | 92 383,3                       | –                          | 106 536,7                 | (14 153,4)                                     |
| Dépenses opérationnelles          | 115 909,8        | 111 143,0                                   | (4 766,8)       | 47 996,2                       | 2 259,0                    | 56 894,1                  | (8 897,9)                                      |
| <b>Total</b>                      | <b>347 427,6</b> | <b>346 535,2</b>                            | <b>(892,4)</b>  | <b>140 423,7</b>               | <b>2 259,0</b>             | <b>164 183,3</b>          | <b>(23 759,6)</b>                              |

<sup>a</sup> Dépenses effectives au 31 août 2017 et prévisions pour le restant de l'année.

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général s'est attaché, lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2018, à ce que la réduction des effectifs ne nuise ni à la sécurité de son personnel et de ses locaux ni à l'exécution de son mandat.

#### 1. Militaires et personnel de police

13. Le montant des crédits à prévoir au titre des militaires et du personnel de police pour 2018 s'élève à 44 200 dollars, ce qui représente une diminution de 708 300 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2017. Cette baisse résulte de la proposition, d'une part, de réduire de 12 en 2017 à un en 2018 le

nombre de conseillers militaires et, d'autre part, de supprimer les cinq conseillers pour les questions de police affectés à la Mission, à la lumière de l'examen stratégique (ibid., par. 92 à 99).

## 2. Personnel civil

Tableau 2

### Effectifs nécessaires

|   | <i>Effectif</i> | <i>Classe</i>   |
|---|-----------------|---|
| Effectif approuvé pour 2017             | 1 529           | 1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 27 P-5, 72 P-4, 71 P-3, 17 P-2, 156 SM, 1 G(AC), 170 AN, 942 AL, 61 VNU |
| Effectif proposé pour 2018              | 1 238           | 1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 61 P-3, 7 P-2, 144 SM, 1 G(AC), 125 AN, 738 AL, 68 VNU  |
| Postes dont la création est proposée    | 37              | 1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 9 AN, 4 AL, 12 VNU  |
| Postes dont la suppression est proposée | 328             | 2 D-1, 3 P-5, 19 P-4, 15 P-3, 10 P-2, 12 SM, 55 AN, 207 AL, 5 VNU                                   |

*Abbreviations* : SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-Secrétaire général ; SM = agent du Service mobile ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

14. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure au paragraphe 47 et dans les tableaux 4 et 5 du projet de budget. L'effectif total proposé comprend 1 238 postes, à savoir 307 postes soumis à recrutement international [162 administrateurs, 144 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)], 863 postes soumis à recrutement national (125 administrateurs et 738 agents locaux) et 68 postes de Volontaire des Nations Unies. Ce chiffre représente une diminution nette de 291 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2017 (voir [A/72/371/Add.4](#), tableau 3). Les organigrammes indiquant les catégories et les classes figurent à l'annexe I du rapport du Secrétaire général. Les effectifs nécessaires pour 2018 sont présentés lieu par lieu dans le tableau 5 du rapport du Secrétaire général et se décomposent comme suit :

- a) 773 postes au siège de la MANUA à Kaboul ;
- b) 274 postes dans les six bureaux régionaux ;
- c) 137 postes dans les cinq bureaux provinciaux ;
- d) 40 postes au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et au Bureau d'appui commun de Koweït (voir plus loin, par. 32 à 34) ;
- e) 9 postes dans les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran ;
- f) 5 postes pour les services d'appui au Siège.

15. Le Secrétaire général indique que, parmi les modifications, il est notamment proposé : a) de supprimer 328 postes, dont 49 postes d'administrateur, 12 postes d'agent du Service mobile, 55 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 207 postes d'agent local et 5 postes de Volontaire des Nations Unies (voir [A/72/371/Add.4](#), par. 105, 113 et 118, et tableaux 4 et 5) ; b) de créer 37 postes, dont 12 postes d'administrateur, 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent local et 12 postes de Volontaire des Nations Unies (ibid.).

*Taux de vacance et postes vacants*

16. Le Secrétaire général précise que les taux de vacance de postes retenus pour le calcul des prévisions de dépenses pour 2018 sont de 9 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (ibid., par. 100 et 107). Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations complémentaires sur les taux de vacance approuvés pour 2017, sur les taux moyens effectifs pour la période allant de janvier à septembre 2017 et sur les taux effectifs au 30 septembre 2017. Le Comité relève que les taux moyens effectifs pour la période de janvier à septembre 2017 et les taux effectifs en septembre 2017 ont été respectivement de 10,5 % et 11,0 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 8,0 % et 9,5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national. **Compte tenu des taux de vacance enregistrés en 2017, le Comité consultatif recommande d'appliquer des taux de vacance de 10,5 % et de 8,0 % aux prévisions de dépenses au titre respectivement du personnel recruté sur le plan international et des administrateurs recrutés sur le plan national pour 2018.**

*Postes vacants*

17. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des précisions sur les six postes (1 D-1, 1 P-3 et 3 AL) qui étaient vacants depuis plus de deux ans au 30 septembre 2017. Le Comité a été informé que la suppression de cinq des six postes était proposée et que l'intégration du candidat sélectionné pour le sixième poste était en cours. Ayant demandé des explications supplémentaires, le Comité a été informé que le recrutement des titulaires de deux des postes d'agent local était en cours mais n'a pas obtenu de précisions sur le stade de la procédure de recrutement. **Le Comité consultatif réaffirme que, de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien. Sachant que le premier des deux postes d'agent local (assistant aux droits de l'homme) est vacant depuis le 1<sup>er</sup> août 2014 et que le second l'est depuis le 10 juillet 2015, le Comité en recommande la suppression. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence.**

*Section de la coordination des donateurs*

18. Le Secrétaire général propose de créer une Section de la coordination des donateurs dans le cadre des changements à apporter à la structure du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (développement), notamment afin de consolider les fonctions de coordination des donateurs, de rendre la Mission mieux à même d'appuyer le Conseil commun de coordination et de suivi, de faciliter les échanges et la cohésion entre les donateurs, entre les donateurs et le Gouvernement, et avec les parties prenantes, notamment la société civile, et d'appuyer les stratégies de consolidation de la paix dans l'ensemble des programmes des Nations Unies aux niveaux national et infranational, une attention particulière étant accordée à l'harmonisation, notamment dans la perspective d'un futur accord de paix (ibid., par. 60 e) i)).

19. Le Secrétaire général propose de créer quatre postes – un poste P-5 [administrateur de programme (hors classe)], un poste P-3 (spécialiste des affaires humanitaires) et deux postes d'administrateur recruté sur le plan national [un spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 2<sup>e</sup> classe) et un spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1<sup>re</sup> classe)] – et de transférer trois postes, un poste P-4 (coordonnateur) et un poste P-3 (spécialiste des affaires civiles) de l'Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et un

poste P-4 (spécialiste des affaires judiciaires) du bureau régional de Kaboul (ibid., par. 60 e) ii) et iii)). L'effectif proposé pour la Section sera de sept postes d'administrateur en tout.

20. Ayant demandé des précisions sur les raisons de la création de la Section de la coordination des donateurs, le Comité a été informé qu'en application du paragraphe 5 de la résolution 2344 (2017) du Conseil de sécurité, la MANUA continuerait à piloter et coordonner les activités civiles internationales et à promouvoir une plus grande cohérence au niveau de l'appui offert par la communauté internationale à la concrétisation des priorités du Gouvernement afghan en matière de développement et de gouvernance. Il a également été informé que l'une des recommandations issues de l'examen stratégique était de renforcer la fonction de coordination de la Mission tout en rationalisant les autres unités. Le Comité note que la fonction de coordination peut être considéré comme un prolongement de la fonction consistant à piloter et coordonner les activités civiles internationales et promouvoir une plus grande cohérence au niveau de l'appui offert par la communauté internationale à la concrétisation des priorités du Gouvernement afghan en matière de développement et de gouvernance. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité des trois nouveaux postes proposés, compte tenu des ressources existantes devant être déployées dans la Section. Le Comité recommande de ne pas créer de poste P-5 d'administrateur de Programme (hors classe), de poste P-3 de spécialiste des affaires humanitaires, ni de poste d'administrateur recruté sur le plan national [spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 2<sup>e</sup> classe)]. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

*Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes*

21. Le Secrétaire général propose également de créer un groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes dans le cadre de l'examen stratégique et conformément à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi qu'aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (ibid., par. 53 e)). La création de ce Groupe vise à aligner la structure de la Mission sur celle des autres missions politiques spéciales afin de lui permettre de traiter des questions intéressant la promotion d'une véritable participation des femmes à la prévention des conflits, au règlement des conflits et au processus politique et d'améliorer leur représentation dans la structure de gouvernance. Le Secrétaire général propose de créer trois postes : un poste P-5 (conseiller hors classe sur la problématique hommes-femmes) pour diriger les travaux du groupe ; un poste P-3 (spécialiste de la problématique hommes-femmes) et un poste d'agent local (assistant à la gestion des programmes) pour mener des activités en faveur des femmes (ibid.).

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le rôle consultatif de la Mission en matière d'égalité des sexes (relevant actuellement du Service des droits de l'homme) consiste à exécuter le mandat de celle-ci en ce qui concerne l'égalité entre les sexes ; les femmes, la paix et la sécurité ; les droits des femmes et l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À l'issue de l'examen stratégique, il a été recommandé de transférer ces tâches du Service des droits de l'homme au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. **Le Comité consultatif note que le document budgétaire du Secrétaire général ne contient pas de proposition claire en ce sens.** Ayant demandé d'autres précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne la répartition des attributions entre le Service des droits de l'homme et le groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes qu'il est proposé de créer au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Service des

droits de l'homme resterait chargé des droits de la femme, avec une attention particulière à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et que le groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes serait chargé de l'égalité des sexes et de la question des femmes, la paix et la sécurité dans le contexte de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité.

**23. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera lors de l'examen du rapport des précisions sur la nouvelle répartition des attributions consultatives recommandée à l'issue de l'examen stratégique. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de tenir compte de ces informations pour se prononcer sur les effectifs du Service des droits de l'homme et du Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes.**

#### *Prêt de postes*

24. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport, le Secrétaire général a proposé, entre autres, de modifier le tableau d'effectifs approuvé en fonction du déploiement effectif des positions sur le terrain, ce qui permettait de "régulariser" 184 postes censés être prêtés à d'autres unités administratives après un examen complet de l'ensemble des effectifs nécessaires en 2016. Le Comité consultatif s'est inquiété du nombre élevé d'accords de prêt et a déploré que le tableau d'effectifs n'ait pas été modifié annuellement dans le cadre de la procédure budgétaire, étant donné que nombre de ces prêts existaient de longue date et que pendant longtemps aucune information n'a été communiquée au sujet de ces mouvements de personnel. Ayant demandé ce qu'il en était, le Comité a obtenu la confirmation que la Mission avait procédé à la régularisation des postes et veillé à ce qu'il y ait davantage de rigueur dans le prêt de postes entre unités administratives<sup>5</sup>. **Le Comité prend acte des efforts faits par la Mission pour régler la question du prêt de postes.**

**25. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 16, 17 et 20 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUA pour 2018.**

### **3. Dépenses opérationnelles**

26. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour 2018 s'établit à 47 996 200 dollars, soit 8 897 900 dollars (18,5 %) de moins que le montant approuvé pour 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des dépenses afférentes aux installations et infrastructures (de 3 211 900 dollars) et celle des frais de transport aérien (de 3 455 500 dollars). Le Secrétaire général mentionne dans son rapport la redistribution des domaines fonctionnels supervisés par le Chef et le Chef adjoint de l'appui à la mission et le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la création d'un Groupe de la gestion des acquisitions et d'un Groupe de l'approvisionnement général et des carburants, et les raisons d'un nouveau concept général d'opérations aériennes et du maintien des moyens opérationnels et d'appui (ibid., par. 21 et 28).

#### *Services de sécurité*

27. Des renseignements détaillés sur les services de sécurité, notamment sur le nombre de gardes, les lieux où ils sont postés et le montant total des dépenses par type de services figurent à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général faisant suite aux recommandations du Comité consultatif (voir A/70/7/Add.14, par. 33). Le

<sup>5</sup> Le Comité a été informé que deux des 184 postes en question étaient encore prêtés.

montant estimatif des dépenses de sécurité prévues pour 2018 s'élève à 11 069 700 dollars. Le Comité note que, comme il est indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, la vulnérabilité croissante des complexes situés en dehors de la Zone verte peut entraîner à l'avenir des dépenses de sécurité supplémentaires. **Le Comité prend note des efforts que fait la Mission pour fournir ces renseignements, compte tenu de la nécessité d'une transparence accrue, et espère qu'au vu de l'importance des ressources octroyées aux services de sécurité, les renseignements détaillés concernant ces ressources seront inclus dans les futurs projets de budget de la MANUA.**

#### *Consultants*

28. Dans son rapport, le Secrétaire général explique que le montant demandé au titre des consultants (194 400 dollars) servira à couvrir les services techniques et spécialisés de consultants chargés de former les membres du personnel de la Mission (108 000 dollars) et d'exécuter d'autres tâches à l'appui des activités opérationnelles de la Mission (86 400 dollars) (voir [A/72/371/Add.4](#), par. 119). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités autres que la formation portaient sur l'analyse des conflits et de leur dynamique (60 000 dollars), la consolidation de la paix et le développement (14 640 dollars) et la fourniture de services dans des environnements fragiles et touchés par un conflit (11 760 dollars). Le Comité a également été informé que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général proposait de consacrer des ressources à des services de consultants afin de former les médias dans le contexte d'un paysage médiatique en évolution (20 000 dollars). Le Comité a reçu des précisions concernant ces ressources et note que les effectifs existants et proposés semblent pouvoir répondre aux besoins mentionnés au titre des activités autres que la formation. Le Comité note que les travaux d'analyse des conflits et de leur dynamique, notamment la collecte d'informations, et la synthèse des données et des travaux de recherche concernant les effets des conflits sur la consolidation de la paix et la prestation des services, sont toutes des activités pouvant être effectuées avec les capacités existantes. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de cette formation à l'intention des médias étant donné que les connaissances et le savoir-faire concernant le paysage médiatique peuvent être fournis par des ressources disponibles au sein de l'Organisation (voir annexe). **Tout en admettant qu'il peut falloir recourir à des consultants pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif réaffirme que cette pratique doit se limiter au strict minimum. Le Comité recommande donc de ne pas approuver le montant proposé de 86 400 dollars pour les activités autres que la formation et de réduire de 20 000 dollars le montant proposé pour les activités de formation. Le Comité recommande d'approuver les ressources proposées au titre des services de consultants restants, soit 80 006 dollars.**

#### *Transports terrestres*

29. Le montant demandé au titre des transports terrestres, estimé à 1 016 600 dollars, servira à couvrir les dépenses prévues pour le parc automobile de la Mission, qui comprend 260 véhicules, dont 3 véhicules légers de transport de personnes, 13 véhicules à usage spécial, 234 véhicules blindés (dont 10 ambulances), 9 engins de manutention et 1 tracteur de piste (voir [A/72/371/Add.4](#), par. 129). Le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget pour 2017, le parc de véhicules de la MANUA comprenait 284 véhicules (voir [A/71/365/Add.4](#), par. 238). Le Comité note que la réduction des ressources nécessaires s'explique par la réduction des dépenses au titre des réparations et de l'entretien des véhicules mais ne semble pas tenir compte de la réduction du parc de

véhicules, qui devrait se traduire par des réductions plus importantes au titre des réparations, des achats de pièces de rechange et des carburants et lubrifiants. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 %, soit de 50 800 dollars, les crédits demandés au titre des transports terrestres. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant restant des ressources demandées, soit 965 800 dollars.**

#### *Voyages*

30. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le montant demandé au titre des voyages (1 482 500 dollars) servira à couvrir les voyages effectués au titre de la formation (349 200 dollars) et d'autres activités (1 133 300 dollars) (voir [A/72/371/Add.4](#), par. 122). Le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations complémentaires sur les frais de voyage de la MANUA et y relève plusieurs contradictions, notamment une surestimation probable des tarifs aériens et un manque de souci des économies réalisables par réservation anticipée sur des déplacements prévisibles. Il formule des observations et recommandations sur les ressources consacrées aux voyages dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/72/7/Add.10](#)).

**31. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 17, 20, 28 et 29 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

#### *Bureau d'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït*

32. Aux paragraphes 78 à 82 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur les arrangements pris en matière de partage des coûts et la collaboration au titre des activités d'appui du Bureau d'appui commun de Koweït qui sont imputées au budget de la MANUA. Les ressources nécessaires à la composante du Bureau financée au moyen du budget de la MANUA sont indiquées dans les prévisions budgétaires concernant cette dernière (voir [A/72/371/Add.5](#)).

33. Le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour le Bureau d'appui commun de Koweït en ce qui concerne la MANUA reste inchangé à 39 postes. En ce qui concerne les effectifs du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït, le Secrétaire général propose de réduire le nombre de postes de trois à un, comme suit : a) suppression d'un poste d'agent de sécurité (Service mobile) de la Section de la sécurité ; b) suppression d'un poste de garde (agent local) de la Section de la sécurité. Le poste P-5 restant au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït fait partie du Groupe intégré déontologie et discipline ; il continuera de faire rapport directement au chef de Section, en poste à Kaboul (voir [A/72/371/Add.4](#), par. 78), compte tenu du maintien de structures hiérarchiques et de responsabilités distinctes au sein de la MANUA.

**34. Le Comité consultatif continue de déplorer le manque de clarté concernant la structure, les fonctions et les capacités du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït et les raisons de maintenir un bureau d'appui avec un seul poste. À cet égard, il se continue de se demander s'il vaut la peine de conserver au Koweït deux entités séparées ayant des structures hiérarchiques et des responsabilités distinctes à l'égard de la MANUA (voir [A/69/628/Add.2](#), par. 25, [A/70/7/Add.14](#), par. 24 à 26 et [A/71/595/Add.4](#), par. 25).** Il formule des observations et recommandations sur le Bureau d'appui commun de Koweït dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales ([A/72/7/Add.10](#)).

### III. Recommandation

35. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2018, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 120 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/72/371](#)).

**36. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires à la MANUA en 2018, sous réserve des recommandations ci-dessus, ainsi que de celles qu'il a formulées dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)).**

## Annexe

### Prévisions concernant les services de consultants requis pour la formation et d'autres activités à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

#### Activités autres que la formation

| <i>Unité administrative demandeuse</i>   | <i>Domaine de compétence</i>  | <i>Montant (en dollars des États-Unis)</i> | <i>Description des services</i>   |
|--|---|--|---|
| Service des affaires politiques          | Analyse des conflits et de leur dynamique   | 60 000                                     | a) Recueillir des informations et procéder à des analyses sur la coopération régionale ; b) recueillir des informations et procéder à des analyses sur les événements politiques survenus au niveau infranational ; c) recueillir des informations et procéder à des analyses sur l'évolution et la dynamique des conflits sur le terrain, comme suite à la suppression récente de certains bureaux sur le terrain, afin de continuer de suivre ce qui se passe dans les zones d'Afghanistan où le personnel de la MANUA ne peut se rendre pour des raisons de sécurité.  |
| Section de la coordination des donateurs | Consolidation de la paix et développement   | 14 640                                     | Synthétiser les données et études existantes sur les liens entre consolidation de la paix et développement en Afghanistan, en faisant fond sur les recherches pertinentes concernant d'autres environnements fragiles ou touchés par un conflit, et aider la Mission à établir des données de référence, une politique générale et des directives opérationnelles afin que les approches de la consolidation de la paix les mieux adaptées soient sélectionnées dans l'ensemble des programmes des Nations Unies aux niveaux national et infranational, avec un accent particulier sur l'harmonisation avec les priorités arrêtées, notamment dans la perspective d'un futur accord de paix (voir <a href="#">A/72/312-S/2017/696</a> , par. 44). |
|  | Fourniture de services dans des environnements fragiles et touchés par un conflit | 11 760                                     | Compte tenu de l'une des conclusions principales de l'examen stratégique, selon laquelle l'Afghanistan est un pays en proie à un conflit qui montre peu de signes d'apaisement, le consultant aidera la Mission en faisant la synthèse des données et études existantes concernant les effets des conflits sur la prestation de services et la réduction de la pauvreté en Afghanistan, en faisant fond sur les recherches pertinentes concernant d'autres environnements fragiles ou touchés par un conflit, et aidera la Mission à fournir au Gouvernement et aux partenaires internationaux des conseils stratégiques aux fins promouvoir la réforme et les priorités de développement dans un environnement de conflit persistant.            |
| <b>Total</b>                             |   | <b>86 400</b>                              |   |

## Formation

| <i>Unité administrative demandeuse</i>               | <i>Domaine de compétence</i>            | <i>Montant (en dollars des États-Unis)</i> | <i>Description des services</i>   |
|--|---|--|---|
| Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général | Connaissances et compétences techniques | 20 000                                     | Le Département de l'information du Secrétariat est en train de codifier les pratiques des médias sociaux dans une version actualisée de la politique opérationnelle tenant compte de l'évolution du paysage médiatique et non pas uniquement des médias traditionnels. Le mandat de formation des médias sociaux tient compte de la demande du Département de l'information tendant à ce que les missions tirent davantage parti des plateformes de médias sociaux, et de la volonté du Représentant spécial du Secrétaire général de présenter la MANUA comme une entité progressive tournée vers l'avenir aux yeux de ses interlocuteurs nationaux et internationaux. |
| <b>Total</b>   |   | <b>20 000</b>                              |   |